



Municipalité d'Yvonand  
Av. du Temple 8  
Tél. 024/423 32 40  
[greffe@yvonand.ch](mailto:greffe@yvonand.ch)  
[www.yvonand.ch](http://www.yvonand.ch)

## **Au Conseil communal**

**1462 Y v o n a n d**

### **Préavis municipal No 2023/11**

**Concerne : Complément au préavis No 2018/09 – Avance de frais pour la mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sablliane**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Lors du conseil de janvier dernier, la société IEC qui nous soutient en tant que BAMO (bureau d'assistance au maître d'ouvrage) est venu vous présenter les comptes provisoires de la Sablliane. Lors de cette présentation il a été relevé que nous ne pouvions pas encore boucler le préavis 2018/09 (construction d'une salle de gym triple VD6), notamment dû à un problème de conception du désenfumage et ce qui contraint la Municipalité de ne pas autoriser les manifestations à plus de 300 personnes dans ce bâtiment.

La Commune a actionné sa protection juridique et à ce jour nous sommes représentés par le BAMO (IEC) et un avocat (Maître Roulier, cabinet Lion d'Or). Les entreprises concernées ont annoncé ce cas à leurs assurances respectives et il en est ressorti qu'une enquête administrative devait se dérouler afin de déterminer des responsabilités vis-à-vis de cette mauvaise réalisation. La tenue de cette enquête pourrait se dérouler en parallèle de la réalisation des travaux.

#### **2. Objet du préavis**

Après différentes études techniques, les entreprises concernées nous ont soumis une solution pour résoudre ce défaut qui consisterait à créer un nouveau saut de loup, permettant l'entrée d'un volume d'air supplémentaire dans les locaux « rangement d'engins » et ce qui permettra d'éliminer le défaut.

Il convient de préciser qu'il a été déterminé que le défaut de l'installation est causé par une trop forte dépression créée à l'intérieur de la salle de gym lorsque le moteur d'extraction des fumées est actionné, rendant l'ouverture des portes d'issue de secours (ouverture vers l'extérieur) difficiles pour les adultes et impossible pour des enfants. Le volume d'air supplémentaire provenant de ce saut-de-loup permettra de rééquilibrer la dépression.



### 3. Aspects financiers du projet

#### • Bâtiments

Maçonnerie, étanchéité, électricité, ventilation  
et imprévus

CHF 65'504.95

#### • Honoraires

Direction des travaux et ingénieurs civil

CHF 18'782.00

#### • Frais secondaires

Autorisation & taxes, conduites et surveillances des travaux  
Frais d'avocat

CHF 22'100.00

Sous-Total

CHF 106'386.95

• Arrondi « pour imprévus »

CHF 3'613.05

**TOTAL TTC**

**CHF 110'000.00**

### 4. Conclusions

En conclusion, la Municipalité souhaite que le Conseil Communal, après avoir entendu le rapport de la Commission des finances, prenne les décisions suivantes :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.00 afin de réaliser les travaux de mise en conformité de l'installation de désenfumage de la salle La Sabliane ;
2. De financer ce crédit par les liquidités courantes ;
3. D'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.08 (Bâtiment La Sabliane) ;
4. D'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 3552.3312.1 (Amortissement obligatoire) et de prélever la somme correspondante du compte 9281.11 (Fonds rénovation bâtiments communaux).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic

  
Philippe Moser



La Secrétaire

  
Carolane Sutterlet

Municipale déléguée : Mme Christelle Fresneau, Municipale